

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2010

841/10

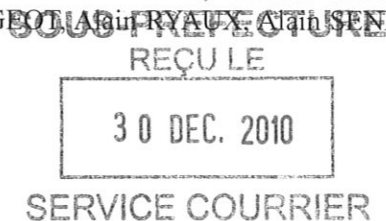
L'an deux mille dix et le mardi 14 décembre à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

**Présents :**

Mmes Josiane BUCHACA, Michèle DERSON, Joséphine GROLEAU, Géraldine KERVELLA, Marion MAERTEN, Nadine SISTERNES,  
MM. Christian ALLEMANY, Robert BAISSÉ, Gérard BARO, Gérard BARRAU, Guilhem BONNARIC, Louis BORRAS, Stephan BOYER, Marcel BUISSON, Bernard CHAUD, Adam DA SILVA, Richard DRUILLE, Jacques DUSSEAU, Jean-Claude FADAT, Robert GAIRAUD, André GALINIER, José GINER, Rémy GLOMOT, Michel GUIRAO, Alain HUC, Philippe HUPPE, Christian JANTEL, Bruno JULIEN, Yves LAUGE, Jean-Yves LE BOZEC, Jean-Baptiste MAJORY, Pierre MARHUENDA, Enriqué MATA, Michel MAS, Alain MICHEL, Gaël MINIER, Michel ODILE, Pierre PENALVA, Michel PREVOST, Ansiou REVALOR, Gérard ROQUES, Guy ROUDIER, Philippe ROUGEOT, Alain RYBAUX, Alain SENEZ, François TAUPIN, Michel TRINQUIER

**Absents excusés :**

Mme, Monique MOLINIER  
MM. Jean-Michel BONNAFOUX, André FRETAY



**Objet : Engagement d'une consultation pour « le Traitement des Ordures Ménagères par valorisation organique (6 000 Tonnes)**

Monsieur le Président propose de lancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, concernant le traitement des déchets de la collectivité par valorisation organique avec récupération des refus de tri à hauteur de 50% des tonnes entrantes.

Ce marché à bons de commande sera d'une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

Le tonnage maximum annuel sera de 6 000 tonnes.

Le montant total de ce marché est estimé à 1 600 000 euros HT pour les 4 ans de sa durée.

Le Comité Syndical,

La présentation de Monsieur le Président entendue,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le dossier de consultation des prestataires pour le marché de traitement des Ordures Ménagères par valorisation organique.

**AUTORISE** le Président à engager la consultation susmentionnée.

**AUTORISE** Monsieur le Président, à l'issue de l'analyse des offres et pour faire suite à la proposition de la Commission d'Appel d'Offres, à signer tous les documents afférents à ce contrat et permettant sa conclusion.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jour, mois et an susdits.

**Le Président,**



**Alain VOGEL-SINGER**

PEZENAS - AGDE  
**SICTOM**